



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Formation des apiculteurs

Question écrite n° 99

Texte de la question

Mme Sylvie Ferrer attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale sur l'offre de formation à destination des aspirants apiculteurs. Aujourd'hui, les centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) assurent la majorité des formations certifiantes sur le territoire national. Après un an ou moins d'études, il est possible d'obtenir un brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole (BPREA) orientation apiculture, un certification professionnelle responsable d'exploitation apicole (CPREA), une spécialisation d'initiative locale (SIL) « apiculteur » ou bien encore un certificat de spécialisation (CS). Pour celles et ceux souhaitant s'orienter vers des formations spécifiques, il est ensuite possible de devenir technicien sanitaire apicole (TSA) après une courte période de stage. Toutefois, l'ensemble de ces voies se heurtent à plusieurs limites majeures. Tout d'abord, il faut souligner la brièveté des périodes de formation qui s'étendent sur moins d'une année. À titre de comparaison, il existe un baccalauréat professionnel cultures marines se préparant en trois ans et ouvrant ensuite la possibilité de poursuivre des études afin d'obtenir en deux ans un brevet de technicien supérieur agricole aquaculture. Ainsi, dans ces conditions, les étudiantes et les étudiants ne peuvent approfondir l'ensemble des domaines nécessaires à la bonne gestion d'une exploitation agricole. En effet, en fonction du CFPPA d'origine, un professionnel sera spécialisé dans l'analyse sensorielle et technologie des miels, la production d'essaim et de reines ou bien encore transformation des produits de la ruche, là où le métier demande une véritable polyvalence. Ensuite, la durée de validité des certifications obtenues aujourd'hui ont des durées de validité qui atteignent cinq ans contrairement aux baccalauréats professionnels et au brevet de technicien supérieur qui eux n'ont pas d'échéance. Pourtant, l'apiculture est une filière agricole complexe et technique qui doit faire face à de nombreux enjeux, au premier rang desquels le changement climatique. La raréfaction de la ressource mellifère, les sécheresses intensifiées, la prolifération du frelon asiatique sont autant de conséquences du réchauffement planétaire qui nécessitent des savoirs de haute technicité de la part des professionnels. C'est pourquoi, par souci de préserver la qualité de l'apiculture en France et les externalités positives qui lui sont associées, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement pourrait envisager la création d'une véritable école d'apiculture dispensant des formations diplômantes sur le modèle de la filière aquacole précitée et intégrant un véritable pôle de recherche apicole.

Texte de la réponse

L'apiculture constitue un secteur stratégique pour la préservation de la biodiversité et la sécurité alimentaire du pays. Un plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 a ainsi été lancé en novembre 2021. Concernant les certifications professionnelles existantes, le ministère chargé de l'agriculture s'attache à structurer une offre de certification adaptée aux besoins de la filière, en proposant des certifications reconnues et orientées vers les compétences essentielles de l'apiculteur moderne. Si la durée des formations peut sembler restreinte, elle vise à permettre aux apprenants une insertion rapide sur le terrain, tout en garantissant un socle de compétences répondant aux exigences de la pratique. Le cadre est fixé par France compétences dans son vadémécum qui impose une révision quinquennale de toutes les certifications professionnelles dont font partie toutes les spécialités du baccalauréat professionnel. Le ministère de

l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt est attentif à l'évolution des besoins et ouvert à des réflexions visant à prolonger la durée ou à renforcer le contenu de ces formations lorsque cela se révèle nécessaire. La recherche en apiculture est un levier majeur pour faire face aux nombreux défis auxquels la filière est confrontée, tels que les effets du changement climatique, les pratiques agricoles, et la propagation des parasites et maladies. Les instituts techniques agricoles, et en particulier l'institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP-Institut de l'abeille) et les organismes de recherche [l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), le musée national d'histoire naturelle (MNHN) ...] collaborent étroitement pour favoriser l'innovation et le développement de solutions pour la filière. La proposition de mettre en place une école spécifique et un pôle de recherche dédiés pourra être étudiée dans le cadre de la réflexion sur le soutien et le développement de la filière apicole, avec pour ambition d'utiliser au maximum les structures existantes afin d'éviter la création d'outils qui doublonneraient avec celles préexistantes.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Ferrer](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5130

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2024](#), page 6599